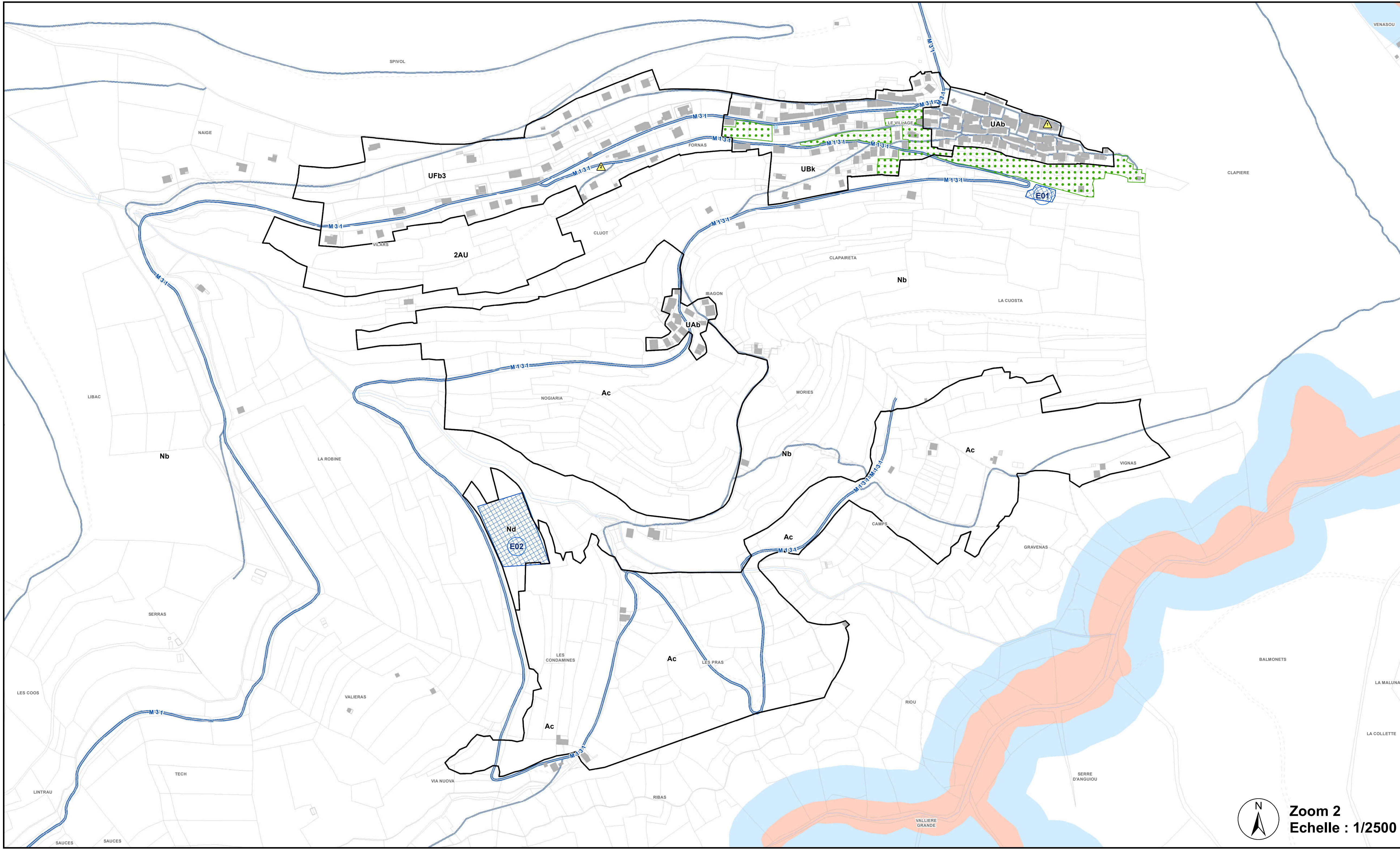
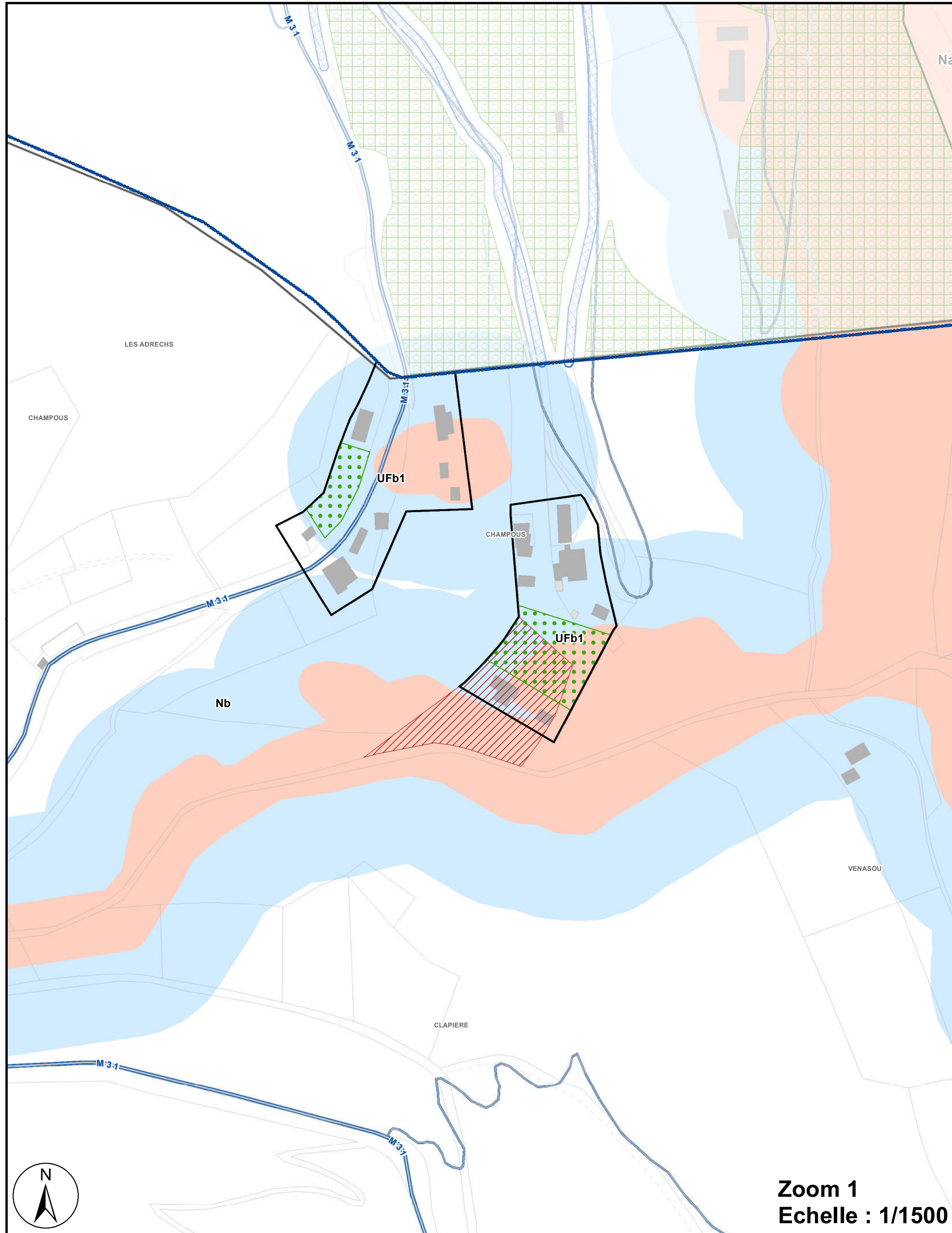
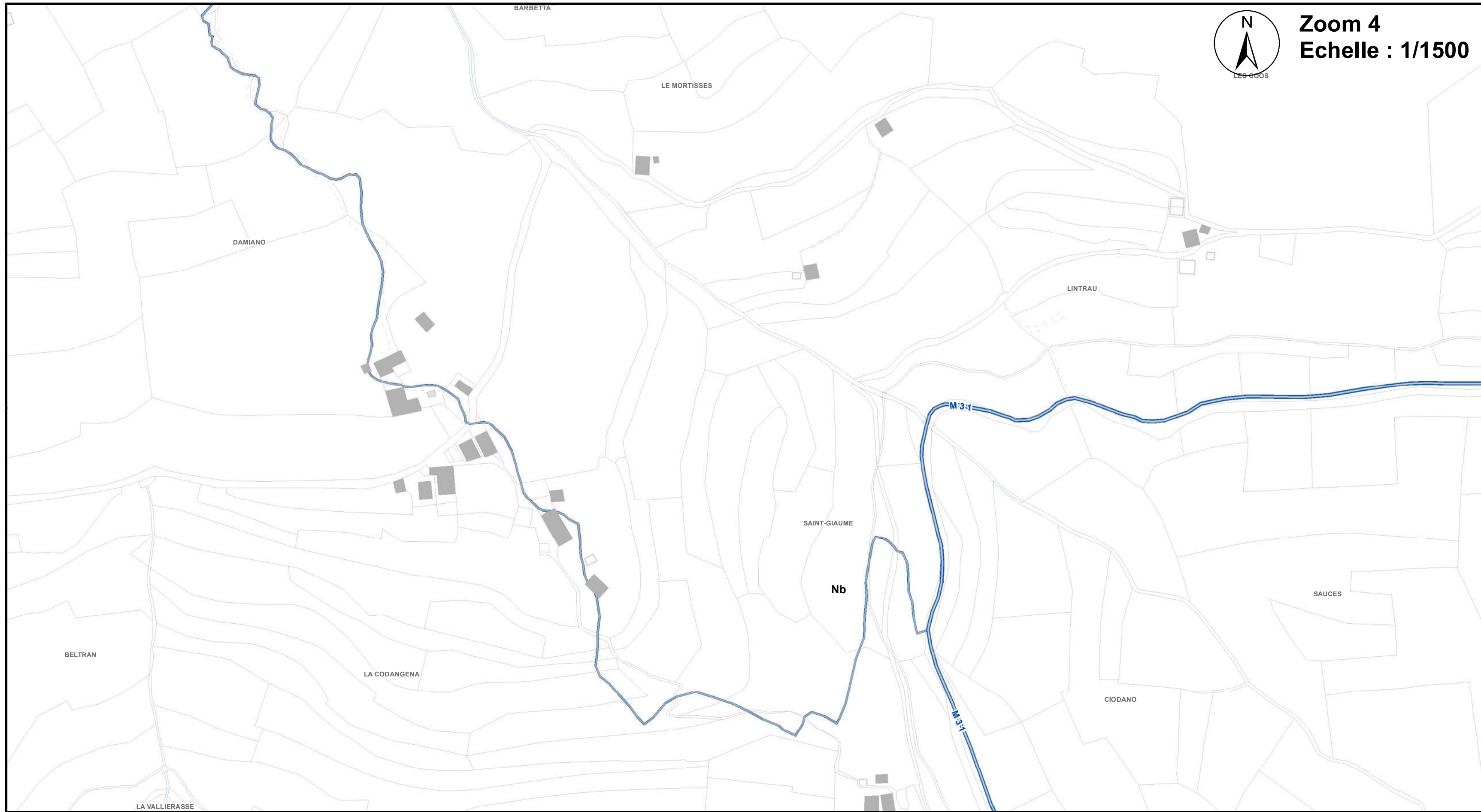
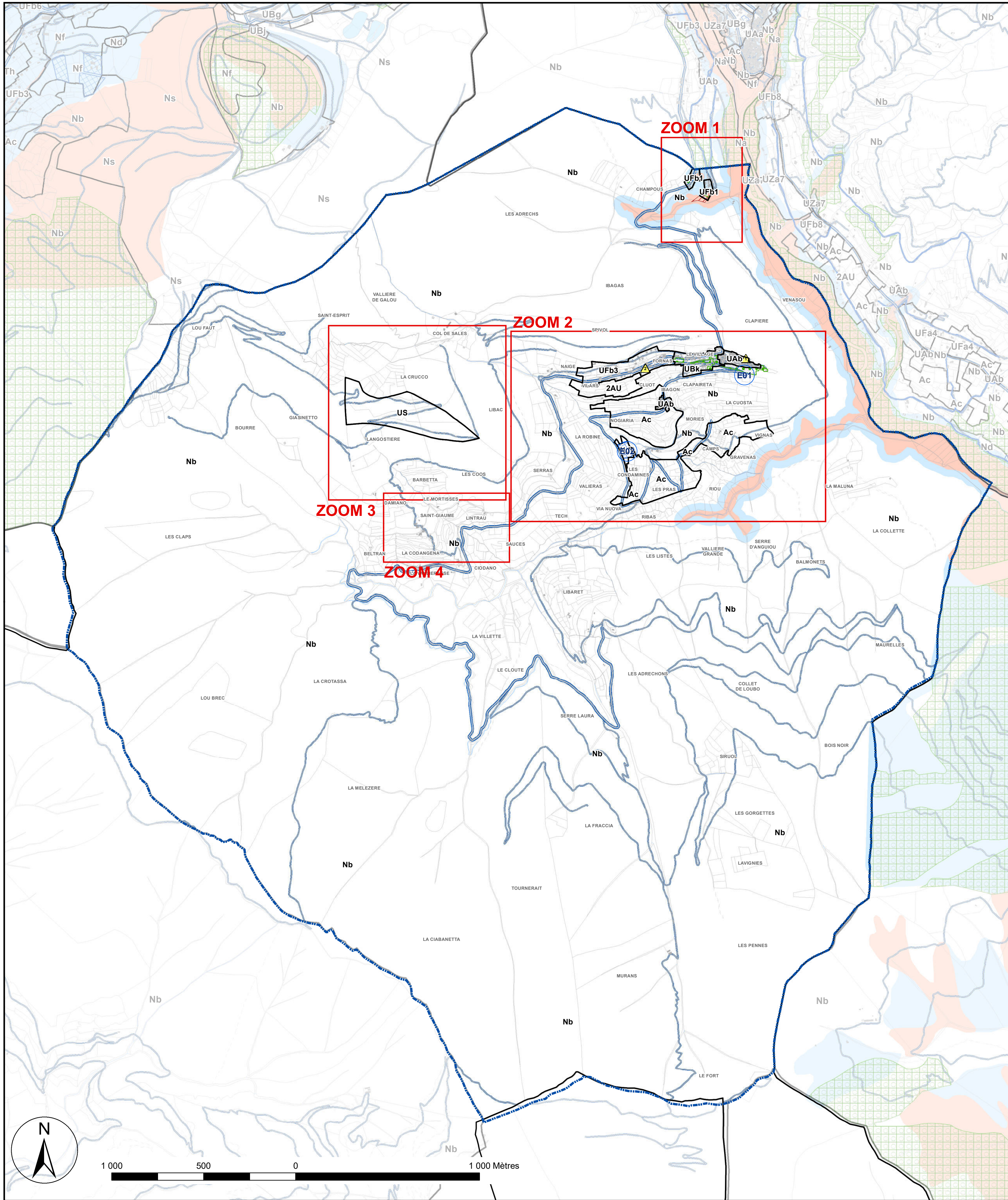




LÉGENDE

Limites de commune
UBA Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV de Nice)
Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation
Périmètre de l'Opération d'Intérêt National "Eco Vallée" (décret du 7 mars 2008)

ER ET SERVITUDES
Emplacement réservé voirie et équipement public**
Servitude indiquant la localisation prévue des voies et ouvrages publics**
Servitude d'attente de projet d'aménagement**

MIXITE SOCIALE
Emplacement réservé pour mixité sociale**
Périmètre de mixité sociale**

COMMERCES
Linières commerciaux à protéger
Secteur de diversité commerciale au titre du L151-16 du CU
Commerces répertoriés au titre du L151-16 du CU
Commerce, artisanat, entrepôt ou équipements d'intérêt collectif et services publics imposés en rue de chaussée sur 60% de la largeur de façade sur voie

DEPLACEMENTS DOUX
Limite d'implantation des ouvrages aériens de cheminement
Piste cyclable existante, à créer ou à conserver
Cheminement piéton existant, à créer ou à conserver

EMPRISE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS
Marge de recul en entrée de ville : traitement d'une zone de recul de fin de profondeur
Marge de recul en bordure de voie
Marge de recul par rapport à l'axe de la voie
Marge de recul paysagère
Marge de recul en bordure de limite séparative
Limite d'implantation des constructions au-dessus du sol
Limite d'implantation des constructions
Implantation obligatoire des bâtiments
Alignement directionnel
Transparences visuelles à ménager
Sens préférentiel des fatiges
Dispositions architecturales particulières
Règle de recul des derniers niveaux

PATRIMOINE
Espaces boisés classés
Périmètre soumis à un cahier de prescriptions architecturales
Espace de protection des vallons
Espaces paysagers des bords de voie
Espaces verts de transition
Restanques à protéger, à créer
Espace Vert Identifié
Jardin d'intérêt Majeur
Éléments de paysage à créer
Éléments de paysage à protéger
Secteur de protection des zones humides
Élément remarquable linéaire à protéger

RISQUES ET NUISANCES
Plan de Prévention des Risques naturels et technologiques
PPR représentés à titre indicatif, se reporter aux Services d'Urbanisme Public
Risques majeurs liés aux PPR
Risques modérés liés aux PPR

AUTRES
Zone de trants
Zone de protection des tunnels
Zone de protection des nappes alluviales
Zones de Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Nice Côte d'Azur (avec indication de la zone)

SPECIFICITE REGLEMENTAIRE REPORTEE AU PLAN DE ZONAGE
Immeuble dont la surélévation est admise sous conditions
Périmètre de hauteur minimale des constructions *
Périmètre de hauteur maximale des constructions *
Périmètre d'emprise au sol maximale étou d'espaces verts existants
Périmètre soumis à spécificité réglementaire indiquée au règlement

AUTRES REGLEMENTATIONS
Secteurs de plan masse ***
Secteurs dans lesquels la délivrance de l'autorisation peut être subordonnée à la démolition des bâtiments existants
Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Autres réglementations
Règle d'ordonnancement urbain précisée dans le règlement
Polygone d'implantation gabaritaire à hauteur de construction définie par la cote NGF *
Polygone d'implantation gabaritaire avec hauteur *
Polygone d'implantation
Polygone d'emprise des constructions *
Polygone d'implantation des bâtiments hors-sol *
Implantation des accès véhicules et des sous-sols
Localisation d'accès à créer
Zone non-aedificandi
Emprise de non altius tollendi
Zone où peuvent être construites des terrasses et piscines
Autres hauteurs NGF indiquées au plan de zonage

Origine de la prescription vue
Servitude de vue
Cône de prescription de vue
Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination à vocation d'enseignement, de santé et d'action sociale
Constructions traditionnelles ou habitations existantes**
Patrimoine bâti remarquable**
Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination à vocation touristique
Patrimoine naturel**
Alignement d'arbres à créer ou à protéger
Dispositions particulières pour les hauteurs
Ordonnance ou discipline d'architecture d'ensemble

* Lorsque les hauteurs ne sont pas indiquées au plan de zonage, se référer au règlement de la zone concernée.

** Lorsque les hauteurs ne sont pas indiquées au plan de zonage, se référer au règlement de la zone concernée.

*** Les périmètres de "secteurs de plan masse" disposent de réglementations en trois dimensions plus précises inscrites au sein de plans spécifiques disponibles dans le dossier de PLUm (annexe page 5).

Note : les tracés des servitudes d'utilité publique ainsi que des autres documents graphiques indiqués aux articles R151-15 et R151-16 du code de l'urbanisme ne sont pas affichés sur le présent plan. Ces tracés sont accessibles sur les plans situés en annexe au dossier de PLUm.

Métropole Nice Côte d'Azur
DGA Aménagement et Développement Durables
Direction de l'Aménagement et de la Planification
Service de la Planification

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME
MÉTROPOLITAIN

MÉTROPOLIE
NICE CÔTE D'AZUR

Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
ZONAGE REGLEMENTAIRE
VENANSON

Périmètre d'étude : Venanson
Échelle graphique : 1 : 2500 - 1 : 2000 - 1 : 1000
Système RGF 93 - Projection Lambert 93

Approbation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en Conseil Métropolitain

25 10 2019
21 08 2020 : 04 06 2021
24 09 2021 : 18 07 2022
et 13 03 2023

Arrêtés des mises à jour n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5

Approbation de la Modification Simplifiée n°1 du PLUm en Conseil Métropolitain

Approbation de la Modification de Droit Commun n°1 du PLUm en Conseil Métropolitain

Approbation en Conseil Métropolitain des Déclarations de Projet n°1 et n°2 votant MEC du PLUm Nice - Pôle Santé et Logement - Collège

Approbation en Conseil Métropolitain de la Déclaration de Projet n°3 votant MEC du PLUm Logement - Collège

Approbation en Conseil Métropolitain de la Déclaration de Projet n°4 votant MEC du PLUm Logement - Collège

Approbation en Conseil Métropolitain de la Déclaration de Projet n°5 votant MEC du PLUm Logement - Collège

Approbation de la Modification Simplifiée n°2 du PLUm en Conseil Métropolitain

Approbation de la Modification Simplifiée n°3 du PLUm en Conseil Métropolitain

21 | 10 | 2021

06 | 10 | 2022

14 | 12 | 2022

27 | 03 | 2023

25 | 09 | 2023

26 | 10 | 2023

30 | 11 | 2023

30 | 11 | 2023